

Dispositif "personnes qualifiées"

L'article L 311-5 du code de l'Action Sociale et des Familles :

"Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'agence régionale de sante et le président du conseil départemental....".

Par arrêté conjoint en date du 20 mars 2019, le directeur général de l'ARS, le président du conseil départemental et le préfet ont fixé la liste des personnes qualifiées au titre de l'article L 311-5 du code de l'action sociale et des familles.

Le dispositif des personnes qualifiées a pour objectif de permettre à toute personne prise en charge par un établissement ou service (ou sa famille ou son représentant légal) de faire appel à une personne qualifiée et neutre, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige non résolu.

A l'issue de son intervention, la personne qualifiée informe le demandeur d'aide ou son représentant légal des suites données à sa demande et, le cas échéant, des mesures qu'elle peut être amenée à suggérer et des démarches qu'elle a entreprises. De même, elle en rend compte à l'autorité chargée du contrôle de l'établissement ou du service.

- 1) Les personnes qualifiées compétentes sur le département de la Moselle ont été réparties sur le territoire comme suit :

Territoire du Bassin Houiller et Territoire de Sarreguemines

-

Territoire de Sarrebourg et Territoire du Saulnois

- Madame Danièle VISY

Territoire de Thionville

- Mme Josiane ERHARD
- Mme Brigitte ZERRES

Territoire de Metz

- Madame Marie-Thérèse PUTZ
- Monsieur Daniel FLAGEUL

- 2) Modes de saisine : par courrier à l'adresse suivante :

Nom et prénom (de la personne qualifiée sollicitée)

Direction de la Solidarité
Dispositif "personnes qualifiée"
1, rue du Pont Moreau
CS 11096
57036 – METZ CEDEX 1